ORGANISATION MONDIALE

WT/MIN(98)/ST/70

18 mai 1998

DU COMMERCE

(98-2061)

CONFERENCE MINISTERIELLE Deuxième session Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

BELARUS

<u>Déclaration distribuée par S.E. M. Mikhail A. Marinich</u>
<u>Ministre des relations économiques extérieures</u>
(en qualité d'observateur)

Permettez-moi avant toute chose d'exprimer la gratitude du gouvernement de la République du Bélarus au gouvernement suisse ainsi qu'à M. Ruggiero, Directeur général de l'OMC et au personnel du Secrétariat, qui ont déployé d'intenses efforts pour préparer cette Conférence. La délégation du Bélarus est très heureuse de pouvoir participer à cette réunion internationale.

La deuxième Conférence ministérielle de l'OMC est un événement historique. Cette année, la communauté internationale célèbre le cinquantenaire du système commercial multilatéral GATT/OMC. Ce jubilé ouvre un nouveau chapitre dans l'histoire de l'Organisation mondiale du commerce, qui réunit pays industrialisés, pays en développement, pays les moins avancés et pays en transition dans un cadre commun de règles.

La signature de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce a marqué l'avènement d'une nouvelle ère pour l'économie mondiale. L'organisation multilatérale initialement établie s'est développée graduellement pour donner naissance à un système économique d'une dimension jamais atteinte jusque-là. L'arrivée prochaine de nouveaux Membres permettra de parachever la construction d'un système commercial universel.

Je tiens à affirmer que l'accession du Bélarus à l'Organisation mondiale du commerce est la première priorité de notre politique en matière de commerce extérieur. Nous sommes convaincus que notre intégration dans un commerce mondial libéralisé et ouvert régi par les règles et principes clairs et non discriminatoires de cette éminente organisation économique aura une incidence positive sur la réforme économique dans notre pays et nous aidera à sortir d'une crise persistante en favorisant une croissance dynamique et le développement.

Le rythme actuel de la réforme économique au Bélarus s'explique par un large éventail de facteurs complexes liés entre eux. La transition d'une économie centralisée qui a existé pendant des décennies vers une politique économique axée sur le marché totalement nouvelle pour nous est rendue plus difficile par l'absence de méthodes générales étayées scientifiquement ou ayant fait leurs preuves dans la pratique pour gérer ce processus, et à plus forte raison de méthodes prenant en compte les spécificités du pays.

La crise économique a fait chuter le produit intérieur du pays de plus de 35 pour cent. Les problèmes liés à la transition de notre économie sont aggravés par un fort recul de l'investissement: le niveau global des dépenses d'équipement ne représente aujourd'hui qu'un peu plus du tiers de celui de 1990. Les entrées actuelles de capitaux permettent seulement aux entreprises de payer les salaires et les prestations sociales.

Le processus est entravé par divers problèmes sociaux et démographiques de même que par la charge toujours très lourde des programmes de restauration engagés après l'accident de Tchernobyl. Nous avons communiqué au Secrétariat de l'OMC un document décrivant dans leur globalité les dégâts que cette catastrophe a causés au Bélarus. Il en ressort que notre pays est une zone écologiquement sinistrée. Le Bélarus a subi des pertes irréparables et il faudra plusieurs dizaines d'années aux générations futures pour surmonter les conséquences de la catastrophe. Les dégâts sont évalués à 235 milliards de dollars EU pour les 30 années suivant l'accident, ce qui représente 32 fois le budget de l'Etat en 1985.

Pour le Bélarus, qui est situé entre l'est et l'ouest de l'Europe, une participation active au commerce international est la condition *sine qua non* de la transformation de son économie. De fait, le parachèvement de la transition du Bélarus vers l'économie de marché est directement lié à l'accession du pays à l'Organisation mondiale du commerce et à l'établissement de relations avec tous les Membres intéressés sur une base économique et juridique stable et à long terme.

La politique d'intégration de la République du Bélarus dans l'économie mondiale est fondée sur le principe que la libéralisation du régime de commerce extérieur n'est pas une fin en soi mais le meilleur moyen d'atteindre les objectifs stratégiques de développement économique. Les principales tâches d'un gouvernement en matière de commerce extérieur doivent évoluer au fur et à mesure que le processus de conversion à l'économie de marché avance. Les mesures de stabilisation à court terme visant à résoudre les problèmes des consommateurs et à accroître les recettes de l'Etat ont graduellement cédé la place à des programmes à long terme de réforme structurelle et de stimulation de la croissance économique. Dans cette optique, l'encouragement des exportations est devenu l'orientation stratégique de la politique gouvernementale.

Certaines branches de production à vocation exportatrice ont un potentiel suffisant. Or le Bélarus se heurte toujours aux obstacles au commerce mis en place par les pays développés, qui l'empêchent de réaliser pleinement son potentiel. N'étant pas Membre de l'OMC, la République du Bélarus est toujours classée comme pays autre qu'à économie de marché, de sorte qu'elle est soumise aux règles spécifiques du pays importateur, qui concernent surtout le commerce des produits agricoles et produits alimentaires, des produits chimiques et des textiles, qui représentent les principales exportations du Bélarus.

Dans le monde entier, l'expérience a montré que la réforme des régimes de commerce extérieur facilite le développement de l'économie. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement du Bélarus a engagé une réforme de son commerce extérieur fondée sur les principes ci-après.

Premièrement, pour stimuler la concurrence et accroître l'efficacité des producteurs nationaux, nous partons de l'idée qu'il faut libéraliser graduellement le commerce tout en assurant une protection sélective temporaire de certaines branches de production.

Deuxièmement, nous accordons beaucoup d'attention à l'incidence de la politique en matière de commerce extérieur sur le budget et sur la stabilisation de l'économie. Nous estimons que les pays en transition doivent stabiliser leur économie avant de s'engager dans une libéralisation des échanges à grande échelle.

Troisièmement, pour que la réforme réussisse, il est nécessaire de transformer les instruments institutionnels afin de créer un cadre législatif approprié adapté aussi bien aux défis de l'économie de marché qu'à l'intégration dans le marché mondial.

Enfin, le Programme national d'exportation devrait offrir de grandes possibilités pour la réforme et la création d'une économie de marché.

Les modalités de la participation du Bélarus à l'OMC devront aider à résoudre les problèmes que je viens de mentionner. Le processus de transformation économique est aussi lent et difficile que les processus qui mènent à la création d'une économie de marché. Il ne fait donc pas de doute que la réussite des réformes économiques internes est directement liée aux modalités de la participation du pays au marché international.

Nous sommes également conscients du fait que le niveau de la coopération économique mondiale dans le cadre de l'OMC ajoute d'autres défis à ceux de la période de transformation. La libéralisation du commerce extérieur est l'un des moyens d'assurer le développement économique, mais nous sommes obligés d'adopter une approche pragmatique pour résoudre les problèmes qui se posent dans ce domaine.

Compte tenu de ce qui précède, je souhaite appeler de nouveau l'attention des Etats Membres de l'OMC sur les pays en transition. L'intégration de ces pays devrait à la fois parachever la construction du système commercial mondial et permettre de résoudre un certain nombre de problèmes économiques internes qui leur sont propres. Cette année, la République du Bélarus franchira une étape dans son processus d'accession à l'OMC - avec l'ouverture des négociations bilatérales sur l'accès aux marchés des marchandises et des services. J'espère que le dialogue avec les Etats Membres sera constructif et mutuellement avantageux.

Pour conclure, je voudrais exprimer ma gratitude aux Etats Membres qui font partie du Groupe de travail de l'accession du Bélarus à l'OMC pour le soutien qu'ils nous ont apporté au cours de la deuxième réunion.

Enfin, je tiens à saluer toutes les délégations présentes à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'établissement du système commercial multilatéral mondial.